

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/34 BIS

Objet : Restaurant scolaire - Tarifs

Date de convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 13 juin 2024

Date de réunion : 20 juin 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 20 juin à 20h08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, M. MERCIER Michel, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme MICHAUD Laurence qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël, M. ECOCHARD Nicolas et M. FERRAND Etienne
M. PAIN Philippe est nommé secrétaire de séance.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin du 23 mai 2019 concernant le tarif participation surveillance interclasse et restaurant scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de restauration scolaire comme suit :
 - 4,30 € pour les inscriptions en ligne
 - 5,50 € hors inscription en ligne ou inscription tardive
- PRECISE que la présente délibération sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

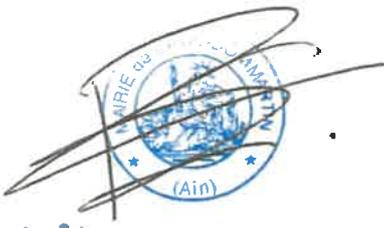
Fait et délibéré en mairie,

Le 20/06/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240620-2024-34-BIS-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024